

PARCOURS PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTENUS ET OBJECTIFS

DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE 751H RÉPARTIES SUR 2 ANS

DOMINANTE : 185H

La formation musicale est une discipline généraliste qui permet d'approfondir la connaissance de la musique écrite occidentale du Moyen Âge à nos jours et donne également les repères nécessaires à la compréhension des musiques de tradition orale (jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées...).

Pour cela, différents outils sont travaillés pendant les cours: repiquage intégral, dictées à parties manquantes, déchiffrage rythmique et vocal, polyrythmies corporelles, transpositions, commentaire d'écoute, pratiques d'improvisation et travaux d'inventions, interprétation de pièces vocales monodiques et polyphoniques. La pratique du piano et l'harmonisation au clavier font partie des cours obligatoires, prévus dans le cursus, afin de doter les élèves des outils nécessaires à une pratique professionnelle future.

Enfin, les élèves bénéficieront de séances d'enregistrement, dans une perspective pédagogique mais aussi pour s'initier au travail de la prise de son.

CULTURE : 170H

Le cursus prévoit la participation au cycle de culture artistique afin d'étendre la culture générale (au moins 12 conférences par an sur des sujets divers).

Les étudiants doivent aussi suivre pendant 2 ans les cours d'écriture ainsi que les cours d'analyse ou de culture musicale pour renforcer notamment leurs compétences en histoire de la musique et commentaire d'écoute.

PRATIQUES COLLECTIVES : 180H

Le cursus met les pratiques collectives au cœur des enseignements puisque le cours de formation musicale s'appuie en permanence sur des réalisations de groupe (polyphonies, improvisation, inventions, etc). D'autre part, les étudiants doivent suivre des cours de technique vocale en groupe, afin de renforcer leurs propres compétences vocales et d'observer différents outils pédagogiques de la voix chantée, appliquée à d'autres voix que la leur.

Enfin, les étudiants devront participer à l'un des cours de pratique collective de l'établissement (grande formation instrumentale ou vocale, formation de chambre, ensemble vocal, big band...). Le choix de cette pratique sera fait en fonction des aptitudes instrumentales et/ou vocales de l'étudiant, en concertation avec l'enseignant de formation musicale et en considération des possibilités d'accueil proposés dans les cours.

INVENTION : 190H

Pendant les cours de Formation Musicale, une large place est accordée aux démarches d'inventions : improvisations sur grilles (styles baroque, jazz...), improvisations modales, transcriptions, arrangements, inventions rythmiques à partir de contraintes données, etc.

D'autre part, les étudiants doivent suivre deux années d'écriture, afin d'apprendre les règles de composition des siècles précédents. Ce parcours permet également de développer les compétences en instrumentation, arrangement et composition personnelle.

Enfin, les étudiants peuvent participer, dans le cadre de leur UV au choix à l'un des ateliers d'invention proposés dans l'établissement. Déployés dans toutes les esthétiques (improvisation jazz, improvisation libre, danse et théâtre...), ces ateliers permettront aux étudiants de renforcer leur aptitude à évoluer dans des répertoires variés.

MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- **Epreuve dominante :**

Examen écrit :

- un repiquage intégral écrit (basse, thème et harmonie) d'un extrait musical tonal de 45" environ (toutes esthétiques confondues) (durée de l'épreuve 1h30)
- une épreuve de culture mettant en évidence les capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse du candidat : 2 commentaires d'écoutes non guidés d'esthétiques diverses à rédiger (durée de l'épreuve 1h30)

Examen oral :

- un déchiffrage chanté sans paroles avec battue d'une pièce vocale du 19° ou 20° siècle accompagnée au piano et plusieurs déchiffrages rythmiques (mesures asymétriques (7/8, 5/8, 6/8-3/4,...), changements de mesures lus avec battue, division à la triple lu ou frappé...) avec mise en loge (15')
- un chant préparé individuel au choix du candidat (du 19° ou 20° par coeur avec paroles, prévoir son accompagnateur pour le chant)
- un chant préparé individuel avec paroles imposé (donné une semaine avant)
- interprétation d'un projet musical personnel instrumental et/ou vocal intégrant une brève présentation orale du projet (10' au total, prévoir une note d'intention écrite d'une page maximum décrivant la démarche artistique) de préférence en collectif (venir avec ses propres musiciens) afin de montrer sa

personnalité musicale et artistique (toutes esthétiques confondues, arrangement, invention, improvisation, mélange des arts...).

Entretien avec le jury : 15' dont 5' de présentation (parcours, motivations et projets professionnels) suivie de 10' de questions du jury portant sur l'ensemble des épreuves.